



## Grandes cultures

### N°01

01/02/2024



CHAMBRE  
D'AGRICULTURE  
NOUVELLE-AQUITAINE

#### Animateurs filières

##### Céréales à paille

Sylvie DESIRE / **FDGDON 64**  
sylvie.desire@fdgdon64.fr

Suppléance : ARVALIS  
a.carrera@arvalis.fr

##### Maïs

Philippe MOUQUOT / **CDA 33**  
p.mouquot@gironde.chambagri.fr

Suppléance :  
FDGDON 64 / ARVALIS  
sylvie.desire@fdgdon64.fr  
a.peyhorgue@arvalis.fr

##### Oléagineux

Quentin LAMBERT / **Terres Inovia**  
q.lambert@terresinovia.fr

##### Prairies

Patrice MAHIEU / **CDA 64**  
p.mahieu@pa.chambagri.fr

#### Directeur de publication

Luc SERVANT  
Président de la Chambre Régionale  
Nouvelle-Aquitaine  
Boulevard des Arcades  
87060 LIMOGES Cedex 2  
accueil@na.chambagri.fr

#### Supervision

DRAAF  
Service Régional  
de l'Alimentation  
Nouvelle-Aquitaine  
22 Rue des Pénitents Blancs 87000  
LIMOGES

Supervision site de Poitiers

**Reproduction intégrale  
de ce bulletin autorisée.**

**Reproduction partielle autorisée  
avec la mention « extrait du  
bulletin de santé du végétal  
Nouvelle-Aquitaine Grandes  
cultures N°X du JJ/MM/AA »**

**ÉCOPHYTO**  
RÉDUIRE ET AMÉLIORER  
L'UTILISATION DES PHYTOS

**BULLETIN DE  
SANTÉ DU VÉGÉTAL**  
ÉCOPHYTO

## Edition Aquitaine

Bulletin disponible sur [bsv.na.chambagri.fr](http://bsv.na.chambagri.fr) et sur le site de la DRAAF [draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal](http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal)

**Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT  
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)**

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

## Ce qu'il faut retenir

### Colza

- **Charançon du bourgeon terminal** : début du vol. Risque faible à ce jour. Surveillance impérative.
- **Larves de grosses altises** : réaliser un contrôle de la présence de larves dans les pétioles.

## Analyse de risque élaborée à l'échelle des territoires Aquitaine et Ouest Occitanie

Le réseau d'observations colza de la Surveillance Biologique du Territoire (SBT) est en cours de construction. Il est actuellement composé de 30 parcelles. L'élaboration de l'analyse de risque 2023-2024 est établie sur les territoires Aquitaine et Ouest-Occitanie à partir de parcelles fixes qui font l'objet d'observations hebdomadaires. Cette semaine, l'analyse de risque est en partie issue de retours terrains, de tours de plaine et de **11 observations**.



Vous êtes agriculteur, conseiller agricole, etc. ? La surveillance de l'état sanitaire et la performance du colza vous intéresse ?



Alors n'hésitez plus, intégrez le réseau BSV en Aquitaine et Midi-Pyrénées/Ouest-Audois et **devenez observateur colza** !

Demandez plus d'information à vos animateurs filières Terres Inovia (mail : [bsv.tisudouest@terresinovia.fr](mailto:bsv.tisudouest@terresinovia.fr)).

### • Stades phénologiques et état des cultures

Après quelques jours de gel marqué, les températures actuelles se montrent favorables à la reprise de végétation du colza sur l'ensemble du réseau. Les observations réalisées ne mettent cependant pas en évidence l'allongement des entre nœuds caractéristiques du début montaison. Le stade principal est donc C1 (ou BBCH 30) correspondant à la reprise de végétation.

### • Charançon de la tige du colza (*Ceutorhynchus napi* Gyll)

Parmi 11 parcelles observées, 7 signalent la présence de charançon de la tige du colza. On note notamment 3 captures significatives (5 individus ou plus).

Les conditions ensoleillées, avec des températures supérieures à 12°C et l'absence de vent, sont propices au déplacement de l'insecte vers les parcelles de colza.

Actuellement et jusqu'à la fin de la semaine, la probabilité de capture de l'insecte frôle le seuil d'alerte. Si le risque d'un vol massif n'est pas avéré, ces prévisions doivent inciter à un suivi minutieux.

Ces prévisions de vol sont obtenues à partir de l'outil « Prédiction des vols de ravageurs » [ici](#).



**Dégât engendré par le charançon de la tige du colza lors de la ponte (photo Terres Inovia)**

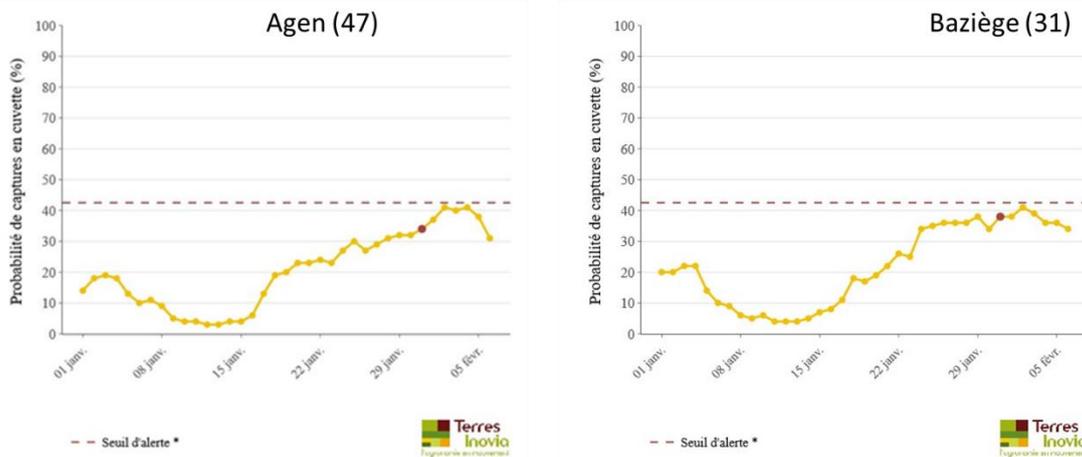
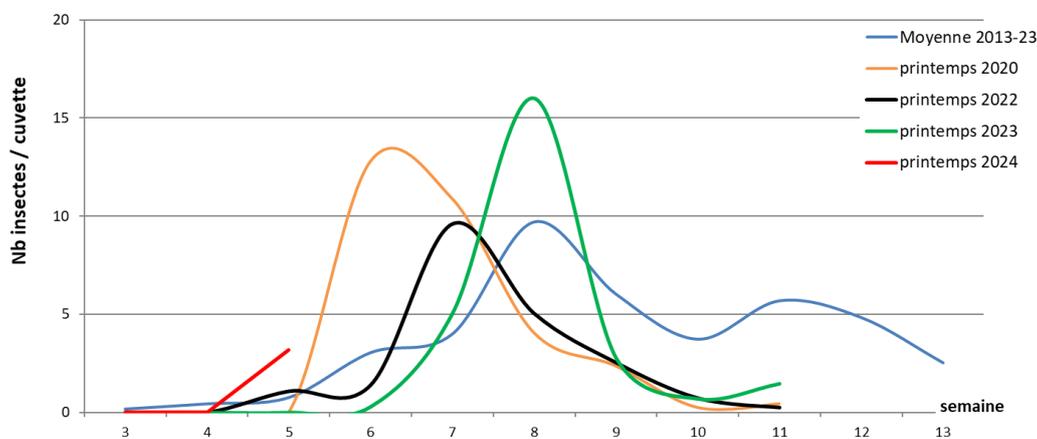


Figure 1 : évolution de la probabilité de captures du charançon de la tige du colza à Agen et Bazège

### Comparaison pluriannuelle de la dynamique de piégeage du charançon de la tige du colza (CT)

Nb moyen de CT / cuvette (avec valeurs nulles)  
Suivis BSV colza sur Aquitaine et Ouest Occitanie



Parallèlement à ces captures, du **charançon de la tige du chou** (non nuisible du colza) est également observé, et en proportion plus importante, avec 10 parcelles sur 11 signalant sa présence. Le nombre d'insectes piégés est également nettement supérieur, avec des captures régulièrement comprises entre 20 et 10 individus.

Attention à la distinction des deux insectes pour bien évaluer le seuil de risque (Cf. annexe 2).

A noter que pour ce ravageur, l'analyse de risque en réseau est à privilégier par rapport à une simple observation en parcelle isolée.

Dans tous les cas, lors des premiers piégeages, pas de précipitation, les femelles ne sont pas aptes à pondre à leur arrivée dans les parcelles. Il faut compter entre 7 et 10 jours avant les premières pontes. Le risque est maximal lorsqu'une majorité d'individus est présente sur la parcelle.



[Lien vidéo cuvette Terres Inovia](#)

Pour rappel, la cuvette jaune est l'outil indispensable pour le suivi des ravageurs du colza tout au long de la campagne (dès l'automne et jusqu'au printemps).

**Période de risque** : elle conjugue la présence de femelles aptes à pondre avec celle de tige tendre. Le risque pour la plante débute dès l'apparition des premiers entre-nœuds (passage de C1 à C2) et se poursuit jusqu'au stade E (boutons floraux séparés). Par contre, les femelles sont rarement aptes à pondre dès leur arrivée sur les parcelles. La durée de maturation est variable mais on retient souvent un délai de 8 à 10 jours après les premières captures significatives.

**Seuil indicatif de risque** : il n'existe pas de seuil pour le charançon de la tige du colza. Étant donné la nuisibilité potentielle de cet insecte, on considère que sa seule présence dans les parcelles constitue un risque. La nuisibilité, forte, est due au dépôt des œufs dans les tiges en croissance provoquant leur déformation voire même leur éclatement sur toute la longueur.

**Evaluation du risque : début du vol. Risque faible à ce jour. Surveillance impérative !**

Cette semaine marque le début du vol de charançon de la tige du colza. Les observations réalisées jusqu'au mardi 30 janvier, n'indiquent pas encore un vol généralisé.

Les températures des prochains jours annoncées à peine supérieures à 12°C pourrait permettre une progression lente du vol de l'insecte vers les parcelles de colza (Cf. figure 1), et permettre au colza de débiter sa montaison, qui constitue l'entrée en période de risque.

Le risque est atteint 8-10 jours après l'arrivée des insectes sur la parcelle. Le risque est donc encore faible à ce jour, et attendu en évolution dans les jours à venir.

Une vigilance accrue est essentielle sur l'ensemble du territoire depuis le début de la semaine, avec le suivi des captures en cuvette jaune

Accéder à l'outil d'évaluation du risque « Prédiction des vols de ravageurs » [ici](#).

- **Larves de charançons du bourgeon terminal (*Ceutorhynchus picitarsis*) et larves de grosse altise (*Psylliodes chrysocephala* L.)**

Si vous constatez que la montaison est difficile (absence de tige), réalisez un diagnostic pour déceler une éventuelle présence de larves de charançons du bourgeon terminal (trapu, peu mobile, pas de pattes) ou de larves de grosse altises (blanches, allongées, avec 3 paires de pattes, tête brun foncé). **Contactez votre conseiller et/ou Terres Inovia pour identifier les situations et prendre les mesures adéquates.**



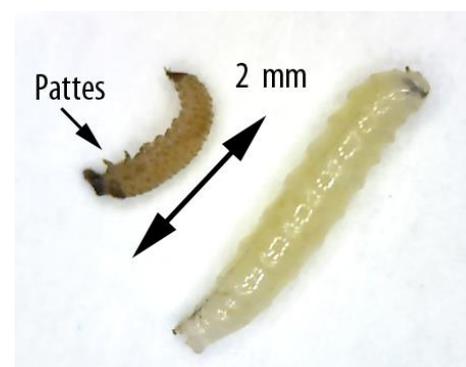
Charançon du bourgeon terminal adulte (en haut) et larves (en bas), qui provoquent la nuisibilité par une absence de tige principale au printemps

Photo Terres Inovia



Stades larvaires de grosses altises

Photo Terres Inovia



Comparaison larve de grosse altise (à gauche) et larve de diptère peu nuisible (à droite)

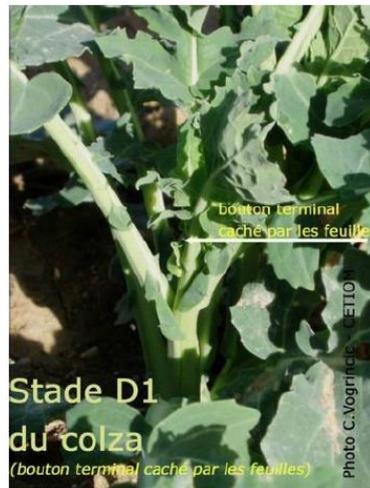
Photo Terres Inovia

## Annexe 1 : reconnaissance des stades du colza au printemps

**Stade C1 (BBCH30)** : Reprise de végétation ; Apparition de jeunes feuilles ;

**Stade C2 (BBCH31)** : Entre-nœuds visibles. On distingue un étranglement vert clair à la base des nouveaux pétioles.

**Stade D1 (BBCH50)** : Boutons accolés encore cachés par les feuilles terminales.



## ANNEXE 2 : distinction des charançons de la tige du chou et du colza

**Le charançon de la tige du chou** se distingue par la couleur rousse des extrémités de ses pattes, une pilosité cendrée plus abondante, et un pic de vol souvent légèrement plus précoce que **le charançon de la tige du colza**.

**Les différences d'aspect ne sont visibles que sur des insectes secs** : attention à ne pas déterminer trop rapidement les insectes piégés dans les cuvettes.

**Charançon de la tige du chou**  
(*Ceutorhynchus quadridens*)

**RAREMENT NUISIBLE**

**Extrémités des pattes rousses**

**Forte pilosité cendrée**



**Charançon de la tige du colza** (*Ceutorhynchus napi* Gyll.)

**NUISIBLE**

**Extrémités des pattes noires**

**Pilosité courte, aspect brun**



**Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Centre et Sud Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes** : Act'Agro, AREAL, ARVALIS Institut du Végétal, ASTRIA64, CDA 24, CDA 33, CDA 40, CDA 47, CDA 64, CETA de Guyenne, Terres Inovia, Terres conseils, Ets Sansan, Euralis, FDGDON 64, FREDON Aquitaine, GRCETA SFA, Groupe Maïsadour, La Périgourdine, Lur Berri, SCAR, Sodepac, Groupe Terres du Sud, Viti Vista

**Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).**

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".